EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARMANCOURT (60880) SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2021

==_=

Nombre de Membres :

- Date de convocation : 09/09/2021 - En exercice : 15 - Date d'affichage : 15/09/2021 - Présents : 10 - Votants : 10

L'an deux mil vingt et un, le treize septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Eric BERTRAND. Maire.

Etaient présents: Monsieur ALLAIRE Serge, Monsieur BERTRAND Eric, Madame BLANCHARD Bernadette, Madame CUGNET Brigitte, Monsieur HEMERYCK Gérard, Madame JACQUEMIN Muriel, Monsieur LECLERE Christian, Monsieur LESUEUR Jean-Claude, Monsieur MORVAN Hervé et Madame SCHMITT Patricia.

Etaient absents: Madame BERLEMONT Céline, Monsieur JOZEFIAK Cyril, Madame LETURQUE PLANET Aurélie, Madame LOMBARD Alexandra et Monsieur LORGNET Daniel.

Madame Muriel JACQUEMIN a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal du 23/08/2021 qui a été adressé à tous les conseillers a été adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2021-30 : DEMANDE DE SUBVENTION 2021 CONCERNANT LES TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DE LA PLAINE

(Rapporteur: Jean-Claude LESUEUR)

Le Département propose des aides sur les amendes de police qui n'ont pas été dépensées sur l'année 2021 pour des projets de voirie visant à améliorer la sécurité des utilisateurs, les réseaux et les transports.

Les travaux de la rue de la Plaine sont estimés à 264 098,00 € HT. Ils permettent de mettre en place une circulation piétonne sécurisée sur des trottoirs, de prévoir un rétrécissement pour réduire la vitesse ainsi que la sécurisation de la traversée de la chaussé entre le Meux, Jaux et d'Armancourt. 6 places de parking permettront de garer les voitures en dehors des trottoirs.

L'objectif est de sécuriser la circulation des piétons mais également des véhicules.

Il vous est proposé de demander une aide au Département sur le fonds des amendes de police de 2021.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Jean-Claude LESUEUR, Vu l'avis favorable du Bureau, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de demander une subvention au titre des crédits d'Etat « amendes de police » au Département pour les travaux de voirie de la rue de la Plaine

DECIDE de demander une subvention sur une dépense subventionnable de 200 000€ HT (plafond de l'aide).

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces utiles à ce dossier.

DELIBERATION 2021-31 : CHOIX DES CONTRATS POUR LES PHOTOCOPIEURS ÉCOLE ET MAIRIE

(Rapporteur : Brigitte CUGNET)

Les photocopieurs à l'école et à la mairie sont dépassés. Ils ont été acquis il y a plus de 10 ans pour l'école et en 2012 pour la mairie. De plus, leur coût de maintenance était relativement élevé. A la mairie, il a déjà été remplacé par un photocopieur temporaire prêté par un fournisseur de l'ARBA.

Dans le cadre de la mutualisation de la direction des services informatiques de l'ARCBA, il a été passé récemment un marché pour l'acquisition ou la location de photocopieurs pour les communes. L'objectif est de diminuer les coûts.

Concernant notre commune, le marché a été passé pour les deux types soit location, soit achat. Il vous est proposé de définir le type de contrat.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport présenté par Brigitte CUGNET, Vu l'avis favorable du Bureau, Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de choisir l'acquisition de deux photocopieurs de marque RICOH : le modèle A3MC30 avec meuble support pour l'école pour la somme de 1 708,98€ HT et le même modèle avec lecteur de badge pour la mairie pour la somme de 1 884,28€ HT.

DECIDE de choisir la maintenance sur 60 mois selon le coût copie de 0.0029€ noir et blanc et 0.023€ la couleur pour l'école et pour la mairie.

DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces et dépenses concernant ce dossier.

Vu qu'il n'y a plus de point à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.